

# Capacité de médecine Pratiques médico-judiciaires

## Présentation

Le Service de la Formation Permanente (SFP), au sein de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, est le service de scolarité en responsabilité des diplômes de formation continue : Diplôme Universitaire (DU), Diplôme InterUniversitaire (DIU) et Capacités.

Vous pouvez d'ores et déjà trouver la liste des diplômes que nous proposons dans ce catalogue annuel, via le menu à gauche par exemple. Les détails des formations sont mis en ligne progressivement, tout au long de l'année. Il est toujours possible de nous contacter ou de contacter l'équipe pédagogique pour de plus amples informations.

Nous attirons votre vigilance sur les formations dont l'intitulé est suivi de "sous réserve": ce sont de nouvelles formations, en cours d'autorisation officielle.

Il est à noter que pour les DU et DIU, un autre organe de formation continue existe à l'Université de Strasbourg : le Service de la Formation Continue (SFC)

Les formations dont le SFC est responsable ont la mention "(SFC)" en titre pour une meilleure visibilité.

## Nos capacités de médecine

[Arrêté du 29 avril 1988](#) fixant la réglementation et la liste des capacités de médecine.

la **capacité de médecine** est un diplôme réservé aux [docteurs en médecine](#) (généralistes ou spécialistes) français ou étrangers, leur conférant certaines compétences supplémentaires dans leur exercice, ou un champ d'exercice plus large.

Les capacités sont des diplômes nationaux qui ne confèrent pas la qualification de spécialiste auprès de l'[Ordre des médecins](#), mais celui-ci les reconnaît comme des titres auxquels peuvent prétendre les médecins (par exemple sur leur plaque) pour justifier de compétences supplémentaires auprès de leurs patients.

Elles sont soumises à une habilitation du ministère de l'Enseignement supérieur qui est délivrée à l'université de Strasbourg pour 4 ans.

## Objectifs

Les objectifs de la formation sont de :

Connaître les missions, les moyens et l'organisation des structures médico-légales pré-hospitalières et hospitalières.

## Les + de la formation

### En 1<sup>ère</sup> année :

La réalisation d'un stage d'au moins 240 heures effectué dans les mêmes conditions et le même type de services agréés que le stage de 1<sup>ère</sup> année.

Au cours de ces stages, les étudiants doivent acquérir la pratique des techniques suivantes :

- Autopsie médico-légale selon les normes les plus récemment admises ;
- Expertises et rédaction d'un rapport dans le cadre d'une expertise civile, pénale, administrative ;

Composante	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</a></li> </ul>
Langues d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Français</li> </ul>
Niveau d'entrée	BAC +10
Durée	2 ans
Volume global d'heures	200
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	<ul style="list-style-type: none"> <li>FC (Formation continue)</li> </ul>
Stage	Oui
Alternance	Non

## Droits de scolarité

### TARIFS ANNUELS

Type de formation	Droits spécifiques	Droits nationaux universitaires (frais de dossier)
Capacité de pratiques médico judiciaires 1 <sup>ère</sup> année	0	+ <a href="#">Droits du Diplôme de santé délivré en formation continue</a>
CAPACITE DE PRATIQUES MEDICO JUDICIAIRES 2 <sup>ème</sup> année	0	+ <a href="#">Droits du Diplôme de santé délivré en formation continue</a>
Mémoire	0	+ <a href="#">Droits à taux réduit Capacité</a>

Les tarifs sont révisables chaque année et sont donc valables uniquement pour l'année universitaire en cours

## Contacts

### Responsable pédagogique

- [Jean-Sebastien Raul](#)

### Autres contacts

- Examen de personnes privées de liberté ;
- Examen de victimes de violences sexuelles ;
- Rédaction des certificats médico-légaux.

Responsable pédagogique (mail professionnel) :

[RAUL Jean Sébastien](#)

Secrétariat mail : [EHRLER Elisabeth](#)

Les enseignements se composent de quatre séminaires de 20 heures chacun.

#### En 2<sup>ème</sup> année :

La réalisation d'un stage d'au moins 240 heures effectué dans les mêmes conditions et le même type de services agréés que le stage de 1<sup>ère</sup> année.

Au cours de ces stages, les étudiants doivent acquérir la pratique des techniques suivantes :

- Autopsie médico-légale selon les normes les plus récemment admises ;
- Expertises et rédaction d'un rapport dans le cadre d'une expertise civile, pénale, administrative ;
- Examen de personnes privées de liberté ;
- Examen de victimes de violences sexuelles ;
- Rédaction des certificats médico-légaux.

Les enseignements se composent de quatre séminaires de 20 heures chacun.

Le programme de l'année en cours [est téléchargeable ici](#).

## Critères de recrutement

### Public visé

La **formation continue** est ouverte aux :

- Capacités de médecine les titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté économique européenne dès lors qu'ils ont accompli et validé la totalité de leurs études médicales

## Candidater

Un examen probatoire est prévu et organisé au niveau interrégional. Il comprend des épreuves écrites et un entretien.

Les épreuves écrites de l'examen probatoire pour l'accès à la capacité de pratiques médico-judiciaires portent sur le contenu suivant :

- Organisation de la justice en France ;
- Responsabilités médicales ;
- Secrets professionnels ;
- Certificat médicaux ;

## Stage

### Stage pratique

Type de stage

Type  
Lieu

Semestre

Rythme de présence en structure d'accueil

Type de mission(s)

Au cours de ces stages, les étudiants doivent acquérir la pratique des techniques suivantes :

- Autopsie médico-légale selon les normes les plus récemment admises ;
- Expertises et rédaction d'un rapport dans le cadre d'une expertise civile, pénale, administrative ;
- Examen de personnes privées de liberté ;
- Examen de victimes de violences sexuelles ;

- Rédaction des certificats médico-légaux.

Les enseignements se composent de quatre séminaires de 20 heures chacun.

## Présentation et organisation de l'équipe pédagogique

Prénom NOM	Établissement/Université	Rôle
------------	--------------------------	------

Jean-Sébastien RAUL

Responsable pédagogique

# Programme des enseignements

## Pratiques médico-judiciaires

<b>Capacité Médecine - Pratiques médico-judiciaires Année 1</b>				
	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>CI</b>
Les principes juridiques de la responsabilité	-	-	-	-
Les principes juridiques de l'organisation du système judiciaire et administratif	-	-	-	-
Les textes réglementaires administratifs et législatifs concernant la réquisition	-	-	-	-
L'établissement des certificats	-	-	-	-
Les secrets professionnels	-	-	-	-
Les principes généraux de l'autopsie médico-légale	-	-	-	-
Les principes généraux de la législation de la toxicologie médico-légale	-	-	-	-
Les situations de détresse et leurs conséquences médico-légales	-	-	-	-
Les principes de la victimologie	-	-	-	-
Les expertises civile, pénale, administrative	-	-	-	-
L'accord amiable et l'arbitrage.	-	-	-	-
Examen final	-	-	-	-

<b>Capacité Médecine - Pratiques médico-judiciaires Année 2</b>				
	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>CI</b>
La mort naturelle	-	-	-	-
La mort violente	-	-	-	-
La mort criminelle	-	-	-	-
L'agonie	-	-	-	-
La prise en charge du deuil	-	-	-	-
Les formes médico-légales de la mort	-	-	-	-
Noyade, strangulation	-	-	-	-
Brûlure, blast, confinement, armes à feu, armes blanches	-	-	-	-
Les principes de l'identification	-	-	-	-
Les conduites addictives	-	-	-	-
La toxicologie spéciale	-	-	-	-
L'éthique	-	-	-	-
La prise en charge des violences chez le vivant	-	-	-	-
Sévices à enfants	-	-	-	-
Violences sexuelles	-	-	-	-
Coups et blessures	-	-	-	-
Psychiatrie médico-légale.	-	-	-	-

	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>CI</b>
Examen final	-	-	-	-